

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 JUIN 2018**

**DELIBERATION N°2018.00203**

**LUTTE CONTRE LES NUISANCES SONORES - OPERATION TRAITEMENT DES POINTS NOIRS DU BRUIT - SUBVENTIONS A DES PARTICULIERS**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 07 juin 2018

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de présents : 54

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 54

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Claude LIOGIER, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

**REÇU EN PREFECTURE**

**Le 21 juin 2018**

**VIA DOTELEC - iXBus**

042-244200770-20180507-D20180020310-DE

DATE D'AFFICHAGE :20180621

**Membres titulaires absents excusés :**

Mme Nicole AUBOURDY, M. Paul CELLE, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Gilles ESTABLE, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND, M. Jean-Michel PAUZE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Daniel TORGUES

**Secrétaire de Séance :**

Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 JUIN 2018**

### **LUTTE CONTRE LES NUISANCES SONORES - OPERATION TRAITEMENT DES POINTS NOIRS DU BRUIT - SUBVENTIONS A DES PARTICULIERS**

Saint-Etienne Métropole dispose de la compétence en matière de lutte contre les nuisances sonores, telle que mentionnée à l'article 8 des statuts de la Communauté Urbaine.

Par décision du Bureau du 26 octobre 2011, Saint-Etienne Métropole a validé la mise en place d'une opération de résorption des Points Noirs Bruits, qui se caractérisent par l'exposition de logements à des niveaux sonores supérieurs aux seuils règlementaires.

Ce dispositif a pour objectif d'inciter les propriétaires occupants, bailleurs et copropriétaires à réaliser des travaux d'isolation acoustique et thermique pour que les logements permettent un meilleur confort de vie et soient plus performants sur le plan énergétique.

Une convention partenariale, signée le 10 novembre 2011 pour la période 2012-2015 entre Saint-Etienne Métropole et l'Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie (ADEME) a défini les objectifs, les modalités d'intervention des différents partenaires et le cadre financier des opérations. L'avenant du 10 décembre 2015 prolonge cette convention jusqu'au 10 novembre 2018.

L'objectif est de traiter les 200 logements les plus exposés aux nuisances sonores. Le dispositif prévoit de confier une assistance à maîtrise d'ouvrage à un bureau d'études pour réaliser un pré-diagnostic sur les logements exposés, puis les diagnostics acoustiques et thermiques permettant de définir les travaux nécessaires et l'animation avec les propriétaires.

Les diagnostics sont totalement pris en charge par Saint-Etienne Métropole (avec une subvention de l'ADEME de 80 %). Les particuliers peuvent ensuite prétendre à une aide complémentaire de l'ADEME allant jusqu'à 80 % reversée par Saint-Etienne Métropole pour réaliser les travaux acoustiques ; 20 % des travaux restant à leur charge.

De 2012 à 2015, la première phase des travaux a permis de traiter 112 logements pour un montant de travaux de 523 000 €. Les logements étaient répartis sur sept communes : La Ricamarie, Unieux, Roche-la-Molière, Saint-Priest-en-Jarez, La Talaudière, L'Horme et Saint-Etienne. La participation financière de Saint-Etienne Métropole pour les diagnostics correspond à un montant de 20 510 € sur la période 2012-2015.

En 2016, une étude a permis de réactualiser les points noirs du bruit et d'intégrer les communes de Saint-Chamond et Saint-Genest-Lerpt au dispositif.

La 2<sup>ème</sup> phase des travaux (2017 – 2018) doit permettre de traiter 90 logements supplémentaires. La participation financière prévisionnelle de Saint-Etienne Métropole pour les diagnostics correspond à un montant de 12 000 €.

Les premières opérations retenues au titre de cette 2ème phase ont permis de traiter 8 logements sur les communes de Saint-Genest-Lerpt et Saint-Etienne pour un montant global de travaux de 50 472,06 € TTC (le montant du reversement de Saint-Etienne Métropole s'est élevé à 31 679,76 €).

La 3ème série d'opérations, soumise à la présente délibération, concerne l'isolation de 7 logements sur les communes de Saint-Chamond et Saint-Etienne. Le montant du reversement de Saint-Etienne Métropole s'élève pour ces travaux à 30 748,99 € pour un montant global de travaux de 42 215,90 € TTC.

Ces projets feront l'objet de conventions partenariales signées entre les propriétaires des biens et Saint-Etienne Métropole dans lesquelles seront précisées les modalités de versement des participations financières.

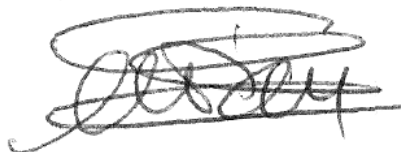
Un tableau récapitulatif de ces opérations est joint à la présente délibération.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **acte le montant du reversement par Saint-Etienne Métropole à hauteur de 30 748,99 €,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer les conventions correspondantes,**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre 11 article 6574 du budget DDURDDBRUIT de l'exercice 2018,**
- **les recettes correspondantes de l'ADEME ont été perçues au budget DDURDDBRUIT de l'exercice 2015.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le Président,



Gaël PERDRIAU

**PROJETS PRESENTES AU TITRE DE L'OPERATION « RESORPTION DES POINTS NOIRS BRUIT »**

Nom du propriétaire	Adresse de l'opération	Etat de propriété	Typologie	Prix de revient prévisionnel des travaux – € TTC (TVA 5.5%)	Montant de la subvention reversée par Saint-Étienne Métropole € TTC
Roudon	24 rue Gambetta 42240 St Chamond	Collectif	T4	9 770,36 €	6 839,25 €
Betka	28 rue Louis Destre 42100 St Etienne	Collectif	T4	5 347,80 €	3 658,00 €
Meunier / Da Cunha	47 rue Louis Destre 42100 St Etienne	Collectif	T4	5 116,75 €	3 581,73 €
Marcandella	30 rue Louis Destre 42100 St Etienne	Collectif	T3	5 715,99 €	3 658,00 €
SCI Dizza	74b rue Louis Destre 42100 St Etienne	Individuel	T4	5 603,62 €	4 482,90 €
SCI Dizza	74 rue Louis Destre 42100 St Etienne	Individuel	T3	5 554,12 €	4 443,30 €
Boucanssot	30 rue Louis Destre 42100 St Etienne	Collectif	T3	5 107,26 €	4 085,81 €